

ORGANISATION

DURÉE : 21 HEURES



TARIF : 450€ TTC

Calendrier disponible sur notre site internet

SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous contacter pour toutes demandes)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : contact@cnfpro.fr

CNF PRO

239 Rue des Bottes

01320 CHALAMONT

Horaires : Du mardi au vendredi
8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00

Le CNF PRO est habilité par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour dispenser la « Formation nécessaire aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques », enregistrée au Répertoire Spécifique sous le numéro RS5650.

FINANCEMENT

VIVEA : reste à charge de 72€ TTC

FAFCEA : prise en charge à hauteur de 15€ ou 25€ HT par heure

ROYAL CANIN : 40000 points

PURINA : 11250 points

AUTO-FINANCEMENT

Formation éligible au CPF

ACACED chien-chat



PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

Il s'agit d'une personne souhaitant exercer une activité professionnelle prévue à l'article L.214-6-1, L.214-6-2 ou L.214-6-3 du code rural et de la pêche maritime, soit une des activités suivantes :

- gestion d'une fourrière
- gestion d'un refuge
- l'exercice à titre commercial des activités d'élevage, de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mobiliser les connaissances :
- Permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté
 - Permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie
 - Permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction
 - Permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire
 - Relatives au comportement de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société
 - Du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation
 - Des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux d'espèces domestiques au cours du transport
 - De la sélection animale



CONTENU DE LA FORMATION

JOUR 1

- Assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire
 - ✓ Soins d'entretien et d'hygiène
 - ✓ Signes de bonne santé
 - ✓ Les principaux signes d'alerte
 - ✓ Notion de période de risque
 - ✓ Principales catégories de maladies : infectieuses, parasitaires, alimentaires, toxiques
 - ✓ Premiers soins simples
 - ✓ Liste des mesures sanitaires et médicales : vaccination, vermifugation, déparasitage externe
 - ✓ Urgences
- Assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie
 - ✓ Evolution des besoins au cours de la vie
 - ✓ Rôle succinct des nutriments (eau, glucides, protides, lipides, vitamines et minéraux)
 - ✓ Choix raisonné du type d'aliment par rapport au stade physiologique
 - ✓ Appréciation de l'état d'engraissement et de l'état d'hydratation
 - ✓ Appréciation de la qualité des selles, de la qualité du poil
 - ✓ Utilisation des grilles correspondantes
 - ✓ Aliment industriel : utilisation de données présentes sur l'étiquette
 - ✓ Ration ménagère : conception, rations types
 - ✓ Bases de l'abreuvement
 - ✓ Préparation et modalités de distribution
 - ✓ Normes et conditions de stockage

FORMATION

Cette formation permet d'exercer une activité liée aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (canine et féline) : soit la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, ainsi qu'une activité commerciale (d'éducation, de dressage, d'élevage...). Elle ne demande pas un niveau de connaissance préalable.

Elle se qualifie comme une action d'adaptation et de développement de compétences de la personne.

Le contenu de cette formation a été contrôlée et validée par la DGER.

*Le suivi de la formation en intégralité est **obligatoire** pour passer l'évaluation nationale.*

*Pour réussir l'évaluation ACACED, le candidat doit obtenir au minimum **45%** de bonnes réponses par catégorie ainsi que **60%** de réussite sur l'ensemble des questions.*



JOUR 2

→ Respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction

- ✓ Notion d'anatomie des appareils génitaux mâle et femelle (mammifères et oiseaux)
- ✓ Les chaleurs : signes cliniques et comportementaux
- ✓ Maîtrise de la reproduction
- ✓ Notions nécessaires au bon déroulement des différentes étapes de la reproduction
- ✓ Signes de complication pendant la gestation et la mise bas
- ✓ Soins de base aux jeunes et aux mères
- ✓ Notions nécessaires au bon déroulement et au contrôle de la reproduction

→ Mobiliser les connaissances de la sélection animale

- ✓ Races
- ✓ LOF, LOOF et certification de races
- ✓ Espérance de vie
- ✓ Génétique
- ✓ Pédigrée et groupes de chiens et chats

→ Mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société

- ✓ Notion de périodes de développement et leurs conséquences
- ✓ Notion de périodes sensibles et fixation de la peur
- ✓ Éléments de socialisation
- ✓ Signaux de communication
- ✓ Notion de mécanismes d'acceptation de l'humain et des congénères
- ✓ Bien-être et stress
- ✓ Besoins affectifs de l'animal
- ✓ Principales tendances comportementales, variations individuelles, notion d'inné et d'acquis
- ✓ Grands principes d'éducation des jeunes animaux

JOUR 3

→ Mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté

- ✓ Conception et principes généraux d'aménagement des locaux
- ✓ Les normes
- ✓ Equipements, matériels et litières : avantages et inconvénients
- ✓ Maîtrise de l'ambiance dans les locaux (température, ammoniac, aération, éclairage, hygrométrie)
- ✓ Nettoyage, désinfection, dératisation, désinsectisation, marche en avant

→ Connaître les dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport

- ✓ Champs d'application de la réglementation sur le transport des animaux vivants
- ✓ Moyens de transport
- ✓ Conception des équipements et des cages
- ✓ Modalités de transport
- ✓ Bien-être des animaux
- ✓ Risques pour l'animal
- ✓ Risques pour les personnes
- ✓ Le transporteur et le convoyeur
- ✓ Réglementation Européenne sur les mouvements d'animaux de compagnie

→ Mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation

- ✓ Statut juridique de l'animal
- ✓ Protection animale : Loi, convention Européenne
- ✓ Rôle des services vétérinaires, de la fourrière, des associations
- ✓ Rôle des associations de promotion et d'amélioration des animaux de race
- ✓ Responsabilité civile des propriétaires
- ✓ Réglementation du commerce, échanges et importations d'animaux
- ✓ Divagation des animaux
- ✓ Animaux dangereux et errants : Chiens mordeurs et chiens catégorisés
- ✓ Notion d'exercice illégal de la médecine vétérinaire



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports en amont de la formation



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Mélodie PICHOT, professionnelle indépendante qualifiée agissant pour le compte du CNFPRO.

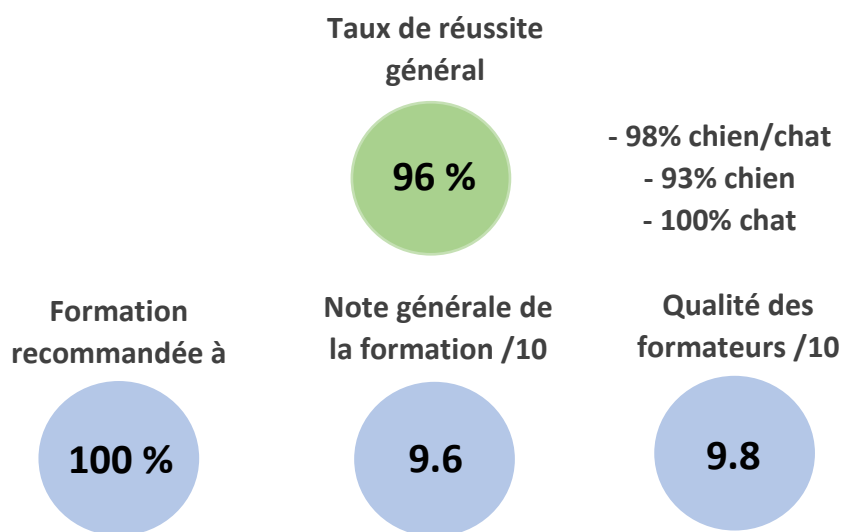


SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles d'émargement
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- Évaluation nationale à la fin de la formation (QCM)

*Le suivi de la formation en intégralité est **obligatoire** pour passer l'évaluation nationale et obtenir votre attestation.*

Pour réussir l'évaluation ACACED, le candidat doit obtenir au minimum **45%** de bonnes réponses par catégorie ainsi que **60%** de réussite sur l'ensemble des questions.



*Échantillon de 79 stagiaires sur l'année 2021
soit 100% des répondants*

CNF PRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00032

Organisme de formation du SNPCC,
enregistré sous le numéro de
déclaration d'activité : 84 01 01893
01 (cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat).